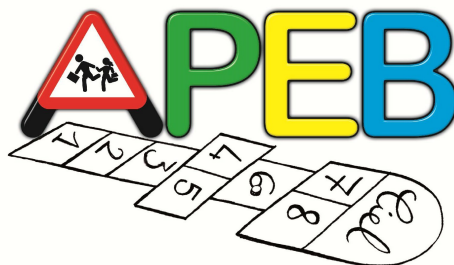


Règlement de la Bonn'Rando

- La réservation ne sera effective qu'à réception du règlement total.
- Seules les personnes inscrites pourront participer à la randonnée.
- Toute inscription est définitive. Aucun remboursement ne pourra intervenir sauf en cas d'annulation de la randonnée par les organisateurs.
- Chaque participant doit apporter ses couverts (fourchette, couteau et petite cuillère).
- Un verre réutilisable sera distribué au départ. Il devra être restitué à l'arrivée.
- Seul le chef de groupe sera autorisé à retirer les verres et coupons repas
- Le rythme de marche est libre.
- Le parcours étant fléché, chaque randonneur doit suivre le balisage.
- Lors des passages routiers, chaque randonneur s'engage à être extrêmement vigilant, et avoir une attitude responsable.
- Tout participant doit disposer du matériel adapté à l'exercice de la randonnée (chaussures, vêtements) ; l'APEB ne peut être tenue responsable en cas d'incident dû à un équipement inadapté.
- Les participants doivent respecter les indications et mesures de sécurité données par les organisateurs.
- Chaque participant demeure responsable pendant le temps de la manifestation des dommages qu'il pourrait causer aux tiers. Il certifie être personnellement couvert pour ce risque par un contrat d'assurance de responsabilité civile .
- Chaque mineur doit être obligatoirement accompagné d'un adulte, est sous la responsabilité parentale et se verra distribuer des boissons sans alcool.
- Chaque randonneur s'engage à respecter le code de la route et de la nature et de l'environnement.



Association des Parents d'Élèves de Bonnetable